

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 23/07/2024 - 103494 - 2023 B 21131 - 953 595 055 - AA - GO

AA - GO

société par actions simplifiée au capital de 1000 euros

siège social : 60 RUE FRANCOIS IER 75008 PARIS

953595055 RCS PARIS

(la "**Société**")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 17/06/2024

L'Associé unique :

- **felix gomes**, demeurant 4 Rue de l'Ancien Collège 77176 Savigny-le-Temple, titulaire de 10000 actions en pleine propriété

prend, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Remplacement du Président)

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur felix gomes de ses fonctions de Président. Celle-ci sera effective au 17/06/2024.

La démission du Président a été notifiée à la Société le 20/05/2024.

L'Associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Président :

Monsieur Sam Gomes, demeurant 1 Rue du Cep 95150 Taverny, né le 25/12/1994 à Binhante ([var:1487]).

Monsieur Sam Gomes exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et stipulations statutaires.

Monsieur Sam Gomes a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DÉCISION 2 (Fixation de la rémunération du Président)

De plus, l'Associé unique décide que le Président aura droit, en rémunération de ses fonctions, à :

Avantage en nature, dividendes, véhicule de fonction.

L'Associé unique décide que le Président aura droit, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

DÉCISION 3

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Les présentes, constatant les décisions de l'Associé unique en date du 17/06/2024, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par l'Associé unique et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnaît, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à PARIS, le 17/06/2024,

felix gomes
Ancien Président

Sam Gomes
Président
Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société AA - GO

felix gomes
Associé unique